

# Commentaires et suggestions par la section de la Vallée de l'Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-OV) concernant le nouveau Plan de Conservation de l'Écosystème du Parc de la Gatineau

Juillet 2025

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

- Pour être valide et utile, le nouveau plan de conservation des écosystèmes doit être fondé sur des données probantes (c.-à-d., y compris le savoir autochtone) et s'appuyer sur des données scientifiques.
- Il est important que le nouveau plan soit examiné par des tiers (p. ex., des consultants en écologie ou des académiques, du personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, d'Environnement et Changement climatique Canada et de Parcs Canada).
- CCN devrait s'engager à répondre aux commentaires.
- Il existe un manque général de transparence quant à l'atteinte des objectifs. Par exemple, le plan écosystémique (Del Degan, Massé 2010) comporte cinq objectifs, dont :
  - Minimiser la propagation des espèces envahissantes et prévenir de nouvelles intrusions (quelques tentatives ont été faites)
  - Atténuer les effets du surpâturage par le cerf de Virginie (aucun progrès ?)
  - Surveiller et contrôler le nombre de visiteurs et la fréquentation du parc (installation de caméras sur les sentiers pour surveiller la fréquentation, mais aucune mesure de contrôle, comme tenir le public à l'écart des espèces sauvages et en péril)
  - Limiter ou interdire certaines activités récréatives nuisibles à l'intégrité de l'écosystème (certaines ont été prises, comme l'interdiction de la motoneige, d'autres non)
  - Réduire les impacts du développement humain (la construction de nouvelles habitations incontrôlées se poursuit sans relâche autour du lac Meech, ainsi que la rénovation des anciennes)
- L'un ou l'autre de ces objectifs du plan précédent a-t-il été atteint ?
- Il existe un manque (apparent) de transparence concernant la surveillance écologique et les rapports sur l'état du parc. Quelles sont les activités de surveillance actuelles de la CCN et pour quels programmes (p. ex., espèces en péril, espèces envahissantes, qualité de l'eau, santé des écosystèmes, etc.) ? Où se trouvent les données et les rapports sur les indicateurs et la surveillance ? Quels indicateurs sont surveillés et sont-ils pertinents et exhaustifs ? D'autres indicateurs pourraient-ils être développés ? Exemples possibles :
  - Indice des oiseaux forestiers à partir de points d'écoute dans différents types de végétation (revisite d'anciennes parcelles pour estimer les changements,

notamment compte tenu des changements dans la composition forestière suite aux tempêtes de verglas, aux mini-tornades et aux maladies des arbres). François Morneau a recueilli des données sur les oiseaux à l'aide de centaines de points d'écoute dans les années 1980, et il serait très instructif de revisiter ces stations 40 ans plus tard pour observer l'évolution de la composition et de l'abondance des espèces.

- Échantillonnage de macro invertébrés aquatiques et de poissons pour surveiller la qualité de l'eau et évaluer la santé des écosystèmes (eutrophisation due à l'utilisation humaine des lacs).
  - Espèces en péril - (En cours) cartographier la répartition et l'abondance des espèces en péril (p. ex., ginseng à cinq folioles, ailier sauvage, orme rouge) et établir des objectifs de rétablissement et des cibles de population pour ces espèces.
  - CCN devrait collaborer avec le MELCCFP et le CDPNQ afin de partager les données sur les espèces en péril. CCN devrait également jouer un rôle de chef de file au sein de plusieurs équipes de rétablissement au Québec, car de nombreuses espèces en péril ont leur aire de répartition principalement dans le parc ou ils sont plus abondantes qu'ailleurs.
  - CCN devrait être un chef de file en recherche (conformément à son propre mandat) ; cela pourrait se faire en collaboration avec les universités. CCN devrait également accroître ses propres activités de surveillance avec des biologistes professionnels. Actuellement, ces activités sont principalement effectuées par des étudiants, sous la supervision de très peu de biologistes de terrain expérimentés.
- Le mandat de la CCN pour le parc de la Gatineau est d'« équilibrer la conservation avec l'offre d'expériences récréatives et culturelles, tout en assurant un accès équitable et durable pour tous ». Le Plan directeur vise à conserver la nature, à promouvoir les activités récréatives, à assurer un accès équitable et à favoriser la participation. Cependant, l'accent n'est généralement pas mis sur la conservation de la biodiversité mais plutôt sur les activités récréatives et les revenus. Par exemple, la CCN ne dispose pas de financement pour des gardes forestiers ni des biologistes de la faune sur le terrain, mais un nouveau camping de 19 millions de dollars et de nouvelles installations pour les visiteurs sont en construction au lac Philippe. Cela suggère que la priorité n'est pas la conservation de la biodiversité et le maintien de l'intégrité de l'écosystème, mais plutôt l'augmentation des revenus venant des visiteurs.
  - Une grande partie de la végétation du parc est en voie de régression suite aux perturbations humaines (notamment l'exploitation forestière). Cela comprend également les sites d'anciennes résidences/structures (anciennes fermes expropriées par la CCN), notamment les vergers et les plantations de pins rouges. Ainsi, l'accent pourrait être mis davantage sur la restauration des écosystèmes du parc, notamment par

la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes (restauration des sentiers) et de zones humides (par exemple, dans les champs agricoles adjacents au parc). Parallèlement, les efforts de reboisement (par exemple, la plantation d'arbres dans la vallée du ruisseau Meech) doivent également tenir compte de la conservation des paysages ouverts, tels que les prairies, qui abritent des espèces d'oiseaux de prairie en péril et des papillons monarques (à noter que l'empiètement de la végétation ligneuse dans les prairies peut accroître la prédation des oiseaux de prairie). Un plan stratégique doit être élaboré pour concilier ces préoccupations de conservation.

## RESTAURATION

Enjeux :

CCN devrait entreprendre davantage de projets de restauration de la végétation sur les terres dégradées depuis plusieurs décennies. Par exemple, la plantation d'espèces locales et indigènes le long des rives du ruisseau Meech et la création de zones humides dans plusieurs prairies humides le long du chemin Cross Loop, où des zones humides étaient auparavant présentes, mais qui ont été détruites par les agriculteurs. Certaines sections humides des prairies de fauche fournissent généralement un foin de mauvaise qualité en raison de la présence de carex.

Mesures :

- Restaurer la forêt en bordure des prairies de fauche en plantant des arbres et des arbustes et en protégeant la régénération naturelle du broutage des cerfs. Cependant, cette démarche doit être soigneusement planifiée, car des espèces d'oiseaux de prairie en péril nichent dans ces zones (voir ci-dessus).
- Collaborer avec la municipalité de Chelsea pour restaurer la végétation le long du chemin Cross Loop. Tous les ormes le long de cette route ont été tués par la maladie hollandaise de l'orme et devraient être remplacés, et non simplement abattus et éliminés. L'ensemble de cette zone présente une forte valeur esthétique grâce à ses magnifiques panoramas, mais les coupes effectuées sont insensibles et constituent une véritable horreur.

## MENACES À L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DU PARC

### SURPÂTURAGE PAR LES CERFS DE VIRGINIE

Enjeux :

- L'équipe de conservation des écosystèmes a mentionné que « la surpopulation des ravages hivernaux des cerfs de Virginie est incompatible avec l'objectif de préservation des autres ressources du parc », mais aucune mesure n'a apparemment été prise pour remédier la situation.

- Bien que le ravage près de l'escarpement d'Eardley fournisse de la nourriture hivernale aux rapaces, notamment aux pygargues royaux et aux pygargues à tête blanche, l'importante population de cerfs de Virginie dans le parc a un effet néfaste sur la régénération des arbres et la structure de la forêt. Par exemple, le broutage des jeunes pousses de chênes blancs et rouges par les cerfs est très visible le long de l'escarpement, où se trouvent également de nombreuses espèces végétales en péril. Le broutage par les cerfs est présent dans tout le parc.

#### Mesures :

- Estimer la population et la densité des cerfs. Quantifier les dommages écologiques causés à la végétation par les cerfs dans le parc en cartographiant le broutage sur la régénération ligneuse, ainsi qu'en mesurant la structure d'âge des forêts et la présence d'espèces herbacées indicatrices.
- La gestion des cerfs est un enjeu régional et une collaboration et des négociations seraient nécessaires avec les autorités extérieures au parc. Des efforts de collaboration sont-ils en cours ? Par exemple, les cerfs sont chassés sur les terres agricoles au pied de l'escarpement d'Eardley, et les agriculteurs seraient probablement disposés à accepter une augmentation de leur quota.
- La gestion des cerfs par abattage n'est probablement pas réalisable/acceptable, sauf peut-être par le biais de la récolte autochtone. Des enclos clôturés expérimentaux pourraient être mis en place pour empêcher les cerfs de brouter dans les zones écologiquement sensibles (à noter que les cerfs sont chassés tout autour, et probablement parfois dans, le parc) ;

#### **ESPÈCES ENVAHISSANTES**

L'un des cinq objectifs du Plan de conservation des écosystèmes était de minimiser la propagation des espèces envahissantes et de prévenir de nouvelles invasions. Des efforts ont été déployés à cette fin grâce à la science citoyenne, par exemple pour la pervenche commune et un petit projet ciblant le nerprun cathartique.

#### Enjeux :

Prolifération rapide de nombreuses espèces envahissantes dans le parc, notamment des maladies des arbres. Dans les zones humides et autres zones riveraines, le phragmite est envahissant. Bien que peu répandu actuellement, le phragmite est présent à plusieurs endroits (par exemple, une zone humide près du lac Pink, le long du chemin Cross Loop et au lac des Fées). Il est important de s'attaquer à la menace que représentent cette espèce et d'autres espèces envahissantes avant qu'elles ne s'établissent et ne se propagent davantage.

L'un des principaux problèmes est le manque de coordination entre l'équipe des ressources naturelles et l'équipe d'entretien pour réduire la propagation des plantes envahissantes le long des sentiers du parc. Par exemple, la moutarde sauvage est actuellement présente à des

densités variables le long de la quasi-totalité des sentiers du parc, en raison des machines non nettoyées utilisées par Demsis. Le fait de ne pas retirer tous les résidus végétaux des machines a entraîné une propagation accrue de l'espèce dans les zones reculées du parc, en raison des travaux d'entretien en cours.

Cette espèce est désormais présente loin des sentiers car la faune, notamment les cerfs et les ours, transporte les graines des sentiers vers l'intérieur de la forêt.

Mesures :

- Cartographier la répartition et l'abondance des espèces envahissantes et prioriser leur gestion et leur élimination. Cela pourrait être réalisé par des citoyens observateurs scientifiques qui mèneraient un exercice de cartographie afin d'obtenir des informations complètes sur la répartition et l'abondance. La cartographie spatiale est importante (à l'aide d'applications comme inaturalist sur les téléphones portables ou de simples localisations GPS) et l'évaluation de l'abondance (plante unique = 1, plantes dispersées 2 à 10, parcelles denses dispersées 11 à 100, couverture dominante 101 à 1 000 et monoculture dense > 1 000). Cela permettrait de prioriser les zones à contrôler et, éventuellement, de réaliser une modélisation statistique pour prédire la propagation future des espèces envahissantes (cela pourrait être réalisé sous contrat ou par l'intermédiaire d'un étudiant à la maîtrise).
- Tous les programmes de lutte contre les espèces envahissantes ne sont pas rentables ; une analyse coûts-avantages devrait donc être réalisée pour évaluer la faisabilité des mesures de contrôle.
- Cela comprend : -
  - Les phragmites et la salicaire commune dans les zones humides (ECCC mène des programmes intensifs d'éradication des phragmites dans certaines réserves nationales de faune, et une collaboration avec les partenaires dans le cadre de ces efforts pourrait être bénéfique). -
  - Le nerprun cathartique le long des sentiers polyvalents, ainsi que la pervenche commune et la renouée du Japon ;
  - Dans le cas de la moutarde des champs, il serait facile d'inciter les membres des Amis du parc de la Gatineau, qui patrouillent fréquemment le parc, à éliminer la moutarde des champs le long des sentiers et à signaler les autres espèces envahissantes.
- Cartographie et évaluation de l'impact des maladies des arbres sur les espèces d'arbres, la composition et l'abondance du sous-bois ; l'accent devrait être mis en particulier sur la maladie corticale du hêtre et l'agrile du frêne.

## **FRAGMENTATION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DUE AUX ROUTES ET SENTIERS**

### **Routes pavées**

L'impact des routes est mentionné dans le Plan écosystémique, mais pas spécifiquement en lien avec la fragmentation des types de couvert.

Enjeux :

Les routes pavées doivent être mentionnées comme une préoccupation majeure en matière de fragmentation de l'écosystème et de mortalité faunique. Deux nouvelles routes importantes ont été construites depuis la rédaction du Plan écosystémique (le prolongement de l'autoroute 5 et le boulevard des Allumettières). Ces routes relèvent de la compétence provinciale ou municipale ; il est donc important que la CCN maintienne les liens avec ces partenaires.

Il est important de considérer que le volume de circulation peut entraîner des taux élevés de mortalité faunique, y compris sur les routes secondaires. Même les petites routes partiellement pavées, comme Eardley/Masham, entraînent la mortalité faunique (p. ex. : coyotes, tortues).

Mesures :

- La CCN devrait stipuler dans le nouveau plan qu'aucune route pavée ne sera construite dans le parc.
- Identifier les points névralgiques pour atténuer la mortalité faunique en raison de la mortalité continue de la faune (ours noirs adultes et oursons, castors, loutres sur la route 5).
- Davantage de mesures d'atténuation devraient être mises en œuvre sur les routes existantes (boulevard des Allumettières et, en particulier, sur la route 5). Ces mesures comprennent :
  - Ponts ou passages souterrains efficaces le long de la route 5 afin de réduire la mortalité routière d'animaux sauvages tels que les cerfs, les canidés, les loutres, les ours noirs, les castors et les tortues.
  - Clôtures pour les tortues et passages souterrains à proximité des zones humides et riveraines (p. ex., ruisseau Meech, vallée des Tulipes).

### **Nouveaux sentiers.**

Enjeux :

Dans le plan écosystémique actuel, des suggestions ont été formulées pour atténuer l'impact des sentiers sur la fragmentation du parc, mais elles n'ont pas été mises en œuvre.

- Le parc dispose déjà d'un vaste réseau de sentiers, officiels et non officiels, ce qui peut entraîner l'érosion des sols, des perturbations pour la faune (notamment l'accoutumance due à l'apport alimentaire supplémentaire), des conduits facilitant la propagation d'espèces envahissantes et une dégradation générale de la végétation (notamment en périphérie urbaine du parc, comme à Aylmer). Ces sentiers

permettent d'accéder à de nombreuses zones du parc, voire à la plupart d'entre elles. Certaines espèces sauvages sont sensibles à ces perturbations humaines et ont besoin d'isolement (par exemple, les canidés ressemblant aux loups évitent généralement les humains, les rapaces nicheurs) ou peuvent devenir agressives pour protéger leurs petits (ours noirs).

- La construction de nouveaux sentiers officiels ou l'officialisation de sentiers non officiels posent des problèmes considérables, malgré la réalisation d'études d'impact environnemental. Cela est dû au manque de connaissances biologiques et d'expertise de l'entrepreneur (Dempsis) lors de la construction des sentiers. Cela a entraîné l'abattage accidentel d'arbres à cavités anciens et matures, ainsi que d'arbres d'espèces en péril. De plus, l'installation de ponceaux ou la construction de ponts peut affecter le drainage (par exemple, pour les espèces qui ont besoin de sols humides). La mortalité croissante des serpents sur les sentiers de vélo de montagne pose également problème, car de nombreuses espèces les utilisent pour se prélasser.

#### Mesures :

- Continuer à recourir aux études d'impact environnemental pour les nouveaux sentiers, mais toute construction de sentier ou modification de sentier existant (c.-à-d. de nouveaux tronçons) doit être minimisée (par exemple, pour prévenir l'érosion ou éviter de perturber la faune ou les espèces en péril).
- Tout nouveau sentier adopté (non officiel devenant officiel) doit être soumis au même processus d'évaluation d'impact que celui utilisé par CCN sur d'autres sites (par exemple, le camping du Lac Philippe ou les projets à Camp Fortune). Les espèces en péril sont souvent présentes le long des sentiers non officiels et des relevés complets doivent être effectués avant l'officialisation des sentiers.
- Superviser la gestion des sentiers par des biologistes locaux compétents sur le terrain afin de ne pas affecter les espèces en péril (arbres, plantes herbacées) et les arbres sauvages (par exemple, pour les utilisateurs de cavités) ;
- Tous les sentiers anciens et non officiels devraient être fermés et restaurés.
- Superviser la construction de nouveaux ponts ou ponceaux sur les nouveaux sentiers par des biologistes compétents sur le terrain.

#### **Sentiers existants – Entretien des sentiers**

##### Enjeux :

L'entretien actuel des sentiers est excessif et souvent inutile, notamment l'abattage de nombreux arbres qui ne présentent que peu ou pas de danger pour la sécurité publique. De nombreux incidents ont été signalés : des entrepreneurs ont coupé inutilement tous les arbres morts le long des sentiers (et certains arbres vivants qu'ils croyaient morts). Des arbres (par exemple, l'épinette blanche) présentant des cavités évidentes utilisées par les pics ont été régulièrement coupés, de même que des arbres vivants (pruche de l'Est, épinette blanche). La pensée semble être que si les arbres sont morts ou juste à proximité du sentier, ils tomberont sûrement. Ceci inclus les sentiers 53, 52 et 70.

La suppression ou l'altération de la canopée par l'abattage d'arbres le long des sentiers peut avoir un impact direct sur les espèces en péril, notamment le ginseng à cinq folioles, qui a besoin d'une canopée fermée pour survivre. Il existe au moins deux cas où des frênes ont été abattus et ont détruit des espèces végétales en péril (par exemple, le ginseng, l'orchidée *Goodyera pubescens*).

#### Mesures :

- L'entretien des sentiers devrait être supervisé sur le terrain par des biologistes du parc ou des biologistes connaissant bien les arbres, la faune et les espèces en péril ;
- Des relevés devraient être effectués et la base de données SAR de CCN devrait être consultée avant toute exploitation forestière ;
- Les arbres le long des sentiers ne devraient pas être abattus simplement parce qu'ils sont vieux, morts ou présentent des cavités pour la faune.
- Une meilleure adhésion aux lignes directrices de Parcs Canada en matière de gestion des sentiers (non publiées) pourrait inclure :
  - Tous les projets d'abattage et d'élagage d'arbres sont supervisés sur le terrain par un biologiste de CCN ou un biologiste local ;
  - N'enlever les arbres morts que lorsqu'ils présentent un risque immédiat et démontré pour la sécurité publique, par exemple à proximité d'un belvédère, d'un camping, d'une aire de pique-nique ou d'une autre installation récréative. Cette évaluation devrait être effectuée par un spécialiste des arbres et un biologiste, et non seulement par un entrepreneur général.
  - Si l'élagage ou l'abattage d'arbres est jugé indispensable pour des raisons de sécurité publique, les matières ligneuses ne doivent pas être laissées à proximité des sentiers, mais plutôt éloignées d'au moins 10 m.
  - Parcs Canada a mis en place une réglementation similaire pour les parcs nationaux, non seulement pour des raisons esthétiques, mais aussi pour éviter que ces matières ligneuses ne présentent un risque d'incendie. De plus en plus, l'entretien d'un vaste réseau de sentiers nécessitera la gestion d'un volume important d'arbres morts, en

raison de la mortalité massive actuelle des frênes, des hêtres et des ormes dans le parc.

- Par ailleurs, il est important de noter que les matières ligneuses tombées doivent être laissées à l'écart, car elles sont importantes pour la santé de l'écosystème et le cycle des nutriments, et constituent une source de nourriture pour de nombreux organismes.

Enjeux :

- Il existe un vaste réseau de sentiers non officiels aménagés par des exploitants acharnés, que ce soit pour le VTT ou la randonnée. Ces sentiers endommagent les espèces ligneuses et herbacées et peuvent entraîner le piétinement d'espèces menacées comme le ginseng. Sans une surveillance active des agents de conservation et/ou une signalisation, les habitants continueront d'utiliser les sentiers désaffectés et non officiels.

Mesures :

- Cartographie et sensibilisation pour comprendre objectivement les zones à problèmes, éventuellement avec des patrouilles et des signalements de citoyens (compte tenu du financement insuffisant).
- Restaurer les sentiers désaffectés et les sentiers non officiels (p. ex., plantation d'espèces indigènes).
- Augmenter la présence des agents de conservation et décourager l'utilisation des sentiers désaffectés.

### **DÉGRADATION DE LA VÉGÉTATION DUE À LA SURUTILISATION HUMAINE.**

Enjeux :

Les zones riveraines le long de la rive ouest du lac Meech sont gravement dégradées en raison du chemin du lac Meech et des nombreuses résidences privées, hangars à bateaux, etc.

Mesures :

Ce problème doit être reconnu et des mesures spécifiques doivent être prises pour y remédier.

### **DÉCLIN DES ESPÈCES DE POISSONS.**

Enjeux :

- Le plan de conservation de l'écosystème mentionne que les espèces de poissons d'eau froide (sténothérides) ont diminué, peut-être en raison de la pêche sportive.

Mesures :

- Envisager la mise en place d'un système de surveillance de la pêche dans le parc.

## **INFLUENCES EXTÉRIEURES AU PARC**

### **CRÉATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE TAMPON AUTOUR DU PARC**

Enjeux :

Le plan écosystémique mentionne l'intérêt d'une zone tampon autour du parc, mais ne prévoit aucune mesure concrète ni aucun engagement à établir une zone tampon officielle. Une zone tampon est importante pour prévenir toute nouvelle perte « par grignotage » aux limites du parc. Associée à des corridors écologiques, une zone tampon pourrait faciliter les déplacements des espèces et fournir un habitat supplémentaire aux espèces préoccupantes, en plus de ses avantages esthétiques évidents. Il est important de tenir compte du fait que les terres agricoles créent des effets de bordure beaucoup plus « doux » à la limite du parc que les zones urbaines, qui créent une bordure « dur » aux impacts plus importants.

Des aménagements ont eu lieu ou pourraient avoir lieu à l'intérieur de ce qui devrait être une zone tampon, juste à la limite du parc, dans les secteurs suivants :

- Un site pittoresque à Pontiac - Chutes de Luskville. Ce site se trouvait également sur un champ où se trouvaient des rainettes faux-grillons de l'Ouest. Le site a été drainé par le promoteur, de sorte qu'aucune grenouille n'était présente lors de l'étude d'impact environnemental.
- Train ferroviaire Styro à La Pêche, près de la Forêt des Cent Acres.
- Un terrain à vendre (résidentiel/commercial) près de l'entrée Eardley du parc.

Mesures :

- La CCN devrait se montrer plus proactive dans l'acquisition de nouveaux terrains à des endroits stratégiques.
- Étudier la possibilité d'utiliser des clauses restrictives foncières.
- Établir une zone tampon ferme (1 à 2 km ?) autour du parc, interdisant tout développement ultérieur à son périmètre. Par exemple, le grand terrain à vendre près de l'escarpement d'Eardley, à Eardley, où se trouve une population connue de rainettes faux-grillons de l'Ouest, devrait être acheté.

- Toute expansion du complexe ferroviaire Styro, tout développement du site Asticou ou tout développement résidentiel à proximité immédiate du parc (Pontiac) devraient être interdits.

## **CORRIDORS ÉCOLOGIQUES AUTOUR DU PARC**

Enjeux :

Les 13 corridors écologiques ont été mis en place de manière ponctuelle et opportuniste et ne sont ni surveillés ni appliqués. Sans surveillance, protection ou gestion, ils ne constituent pas des corridors écologiques fonctionnels. CCN n'exerce aucun contrôle réel sur ces terres, mais pourrait négocier et collaborer avec les propriétaires fonciers afin de les rendre plus efficaces pour la conservation de la biodiversité.

Mesures :

- Recommander une nouvelle analyse de connectivité afin de déterminer les meilleurs endroits où prioriser les corridors autour du parc. À noter que cette analyse a déjà été réalisée par l'ACRE (détails à venir). Des analyses statistiques de connectivité peuvent être réalisées à l'aide d'images satellite, reliant les corridors aux forêts, aux zones humides ou aux prairies ;
- Une fois identifiés, établir des liens avec les propriétaires fonciers (y compris une compensation pour limiter l'utilisation des terres) afin d'interdire le développement résidentiel ou autre dans les corridors. Par exemple, le développement ferroviaire de Styro a été autorisé dans un corridor existant.

## **MANQUE DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS (PAR EXEMPLE, BRACONNAGE, CHIENS SANS LAISSE) DANS LE PARC**

Enjeux :

- L'ail des bois et le ginseng sont sujets au braconnage.
- Il pourrait y avoir de la chasse et du piégeage illégaux dans les limites du parc.

Mesures :

- Renforcer l'application de la loi par les gardes forestiers et recruter des bénévoles issus de la science citoyenne.

Enjeux :

- Le CCN a installé de nombreux panneaux (amendes pouvant aller jusqu'à 100 \$) interdisant la liberté des chiens (les chiens doivent être tenus en laisse).
- Les propriétaires continuent de laisser leurs chiens en liberté dans le parc, et la réglementation sur la liberté des chiens sans laisse n'est pas appliquée. Des cas de chiens pourchassant des animaux sauvages, notamment des ours noirs, ont été signalés, mettant ainsi en danger ces derniers.
- Concernant les oiseaux des prairies, le CCN devrait renforcer l'application de la loi au printemps afin de réduire l'impact des promeneurs de chiens sur l'habitat de la Sturnelle des prés et du Goglu des prés.

Mesures :

- Créer un parc pour chiens sans laisse à Chelsea et Wakefield afin de détourner l'utilisation du parc de la Gatineau pour la promenade des chiens (sauf s'ils sont en laisse).
- Renforcer la répression des infractions en augmentant le nombre de gardes forestiers.

**L'ABSENCE DE MESURES DE POLICE POUR EMPÊCHER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE PARC** (peut-être plus pertinent pour le Plan directeur).

Enjeux :

- Des maisons continuent d'être construites illégalement dans les limites du parc par des personnes et des organisations influentes.

Mesures :

- Toute construction dans le parc devrait cesser.
- La CCN devrait exercer son droit de préemption pour l'achat de terrains et de propriétés dans le parc. Veuillez noter que ce droit est prévu dans la législation du parc.
- Tout développement ultérieur à la périphérie du parc, entraînant des pertes par grignotage, devrait être interdit, accompagné d'un plan d'action pour l'acquisition de terres dans la zone tampon (ceci devrait être défini de manière empirique et des accords devraient être conclus avec les propriétaires fonciers).

**Pour plus d'informations :**

Veuillez contacter John McDonnell,

[jmcdonnell@cpaws.org](mailto:jmcdonnell@cpaws.org)

819-209-5178